

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DDCT 117 Subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif et signature de conventions.

Mme Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif, pour un montant total de 100.000 euros ;

Sur l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 19 juin 2018 ;

Sur l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Co-City (**184303**) 6 passage des Fours à Chaux 75019 Paris, en

vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de **28 000** euros, pour son projet visant à faciliter la capacité d'agir des habitants des quartiers populaires des 10^e, 19^e et 20^e arrondissements et à les accompagner à chaque phase de l'édition 2019 du Budget Participatif (**2018_07502**).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Maison des Fougères (**128781**) 10 RUE des Fougères 75020 Paris, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de **8.500** euros, pour son action visant à faire émerger des projets d'habitants dans le cadre du budget participatif 2019, et à assurer dans un second temps la campagne de valorisation de ces projets en vue du vote 2019, dans les quartiers Fougères et le Vau du 20^e arrondissement (**2018_07507**).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association LES PARQUES (**109581**) 32 rue du javelot apt 87 75013 paris, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de **30 000** euros, pour son projet visant à créer une permanence liée au Budget Participatif dans les quartiers populaires du 13^e arrondissement et à favoriser la participation au Budget Participatif 2019 des habitants dans les quartiers populaires des 14^e, 11^e et 17^e arrondissement (**2018_07549, 2018_07548**).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association 4D Dossiers et Débats pour le Développement Durable (**10226**) 150-154 rue Faubourg Saint Martin 75010 PARIS, pour son action visant à sensibiliser sur le long terme à la participation et aux transitions et à utiliser la vidéo participative pour innover des processus itératifs et participatifs, dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif (**2018_07557**).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association Innovons pour la Concertation sur Internet (**43642**) 11 RUE Carnot 94270 Le Kremlin-Bicêtre, pour son projet consistant à favoriser l'appropriation du Budget Participatif et à mobiliser via les acteurs locaux des habitants des quartiers populaires du 18^e arrondissement, tout au long de l'édition 2019 du Budget Participatif (**2018_07540**).

Article 6 : Une subvention d'un montant de **10 000 euros** est attribuée à l'association VoisinMalin (**172861**) 204 - rue de Crimée 75019 Paris, pour son projet de mobiliser (idéation et vote) dans les quartiers prioritaires du 19^e arrondissement, en s'appuyant sur les Voisins Malins, des habitants-ressources formés au sujet et au porte-à-porte pédagogique dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif (**2018_07513**).

Article 7 : Une subvention d'un montant de **3.500** euros est attribuée à l'association CREATE'EO IDF (**187193**) 41 - 43 rue de Cronstadt 75015 PARIS, pour son action visant à organiser des événements ludiques autour du Budget Participatif et à accompagner les porteurs de projets par des référents de l'association dans le 15^e arrondissement (**2019_00005**).

Article 8 : La dépense correspondante, soit 100 000 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO